



PREAVIS N° 2021-05

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL
concernant les
Autorisations d'inscription de servitudes au
Registre foncier pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous demandons l'autorisation de pouvoir inscrire des servitudes (droit de passage) sur les propriétés communales pour toute canalisation souterraine qui devrait en faire l'objet, ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE VUGELLES-LA MOTHE
Sur proposition de la Municipalité,
Entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à inscrire des servitudes au Registre foncier pour toute canalisation souterraine sur les propriétés communales, ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique
MC ROBBA

La Secrétaire
D. BIOLLAY